



Vide Grenier extérieur Printemps

Dossier d'inscription

Dimanche 1er juin 2025

Maison de quartier Fontaine Lestang
59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse

foyerfepeb@gmail.com

Documents à joindre pour votre inscription et à envoyer par la Poste ou à déposer dans la boîte à lettres du foyer FEPEB avant le mercredi 30 avril 2025 :

Adresse postale : **Foyer d'Education Populaire Etienne Billières – Vide Grenier de Printemps- 59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse**

- ☐ Dossier d'inscription à renseigner en lettres majuscules SVP **page 1**
- ☐ Chèque(s) de participation à l'ordre du Foyer d'Education Populaire Etienne Billières
- ☐ Attestation sur l'honneur signée pour les particuliers **page 1**
- ☐ Contrat de participation signé **pages 2 et 3**
- ☐ Copie recto verso de votre pièce d'identité

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Mail :
 N° téléphone :
 Matériels exposés à la vente :

Le montant de l'inscription s'élève à 8 euros. **Merci de bien vouloir régler cette somme par chèque à l'ordre du FEPEB avant le 30/04/2025.**

Une buvette de boissons sera assurée par le FEPEB tout au long de la journée.

Les organisateurs se réserve le droit d'annuler tout aux parties de l'évènement en cas de météo défavorable.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom, prénom)

né(e) le à
 domicilié(e) (adresse complète)

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés ou des consommables.

Fait à le

Signature :

Vide Grenier extérieur Printemps

Dossier d'inscription

Dimanche 1er juin 2025

Maison de quartier Fontaine Lestang
59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse
foyerfepeb@gmail.com

Conditions particulières

Il a été convenu entre les parties sous signataires ci-après nommées exposant et organisateur ce qui suit :

L'exposant (Prénom, Nom).....

Adresse complète :
.....
.....

L'organisateur :

Foyer d'Education Populaire Etienne Billières
Maison de quartier Fontaine Lestang - 59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse.

Nature, lieu et date de l'événement :

Vide Grenier de Printemps.

Vente de marchandises : Dimanche 1^{er} juin 2025 de 9h à 16h à la Maison de quartier Fontaine Lestang
59 rue Vestrepain - 31100 Toulouse.

Installation : dimanche 1^{er} juin de 8h à 9h.

Fin du remballage : Dimanche 1^{er} juin à **17h00 précises**.

Montant et nature des prestations :

L'organisateur demande à l'exposant pour un emplacement de 2 mètres linéaire la somme de 8 euros à régler par chèque à l'ordre du FEPEB.

Aucun pourcentage ne sera réclamé sur les ventes que l'exposant aura effectuées dans le cadre de la manifestation.

Conditions générales

La durée de l'événement étant déterminée dans ces conditions particulières, le contrat prend fin automatiquement à la date fixée de clôture.

Annulation :

Toute demande de désistement devra être communiquée à l'organisateur au plus tard 7 jours avant l'événement. Dans le cas contraire et si un remplaçant ne peut être trouvé, nous ne pourrions rembourser la somme versée.

Si la manifestation ne pouvait avoir lieu

1/ pour cas de force majeure, la responsabilité des organisateurs se limiterait au remboursement du montant perçu.

2/ pour cause de mauvais temps, à l'ouverture, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ladite manifestation et de procéder au remboursement du montant perçu.

3/ si la manifestation devait s'arrêter plus tard dans la journée, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Responsabilité :

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation survenus durant les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation. Le matériel et les produits présentés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou de l'exposant qui en a la charge.

procéderont

L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents qui peuvent survenir pendant les manœuvres d'installation et de remballage de la manifestation. L'exposant se doit de respecter le lieu et le matériel mis à sa disposition. En cas de dégradation majeure, l'organisateur sera en droit de réclamer des indemnités à l'exposant responsable.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Présentation :

L'exposant, pour le bon déroulement de son exposition, se doit d'être présent tout au long de la manifestation ou de se faire représenter par un tiers de son choix. Le représentant doit alors être signalé en tant que tel à l'organisateur.

L'organisateur se réserve la décision de la mise en place et de l'attribution des stands à chaque exposant ainsi que le déroulement de la manifestation. L'organisateur se charge de la communication de la manifestation.

La manifestation est ouverte aux particuliers.

Les exposants devront remplir l'attestation sur l'honneur de non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Entrée libre pour les visiteurs.

Ventes :

L'exposant est entièrement responsable des ventes effectuées lors du Vide Grenier de Printemps. Les prix des produits devront être inférieurs à ceux pratiqués en magasins.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du contrat de participation à la manifestation et m'engage à le respecter dans l'intérêt de l'ensemble de l'organisation.

☐ Je serais disponible pour le repliage et rangement des tables de 19h à 20h.

Date et signature des 2 parties précédée de la mention : « Lu et approuvé. »

Fait à , le

L'exposant

L'organisateur